

Bureau Fédéral

Consultation à distance des 11 et 12 juin 2024

Membres ayant été consultés :

M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Nathalie LESDEMA, Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME.

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

A la suite de sa réunion du 7 juin dernier, le Bureau Fédéral, qui avait refusé deux demandes de dérogation d'annulation de licence, a reçu des éléments complémentaires. Compte tenu des circonstances médicales exceptionnelles des 2 licenciés, le Bureau Fédéral a été consulté à distance afin de se prononcer sur ces demandes d'annulation de licences et sur l'attribution du statut de non-mutés pour la saison 2024-2025.

Cas n° 1 : un joueur s'est blessé le 5 février 2023 et a été opéré fin mars 2023 en vue d'une reprise en décembre 2023

- Qualification le 12 septembre 2023 au club du Paris Basketball Association (Espoir Betclac Elite) ;
- Licence validée par le Comité le 14 septembre 2023 ;
- Type de pratique = Joueur « jouer en compétition 5x5 / 3x3 / Mini Basket » à = aptitude médicale datée du 24 août 2023 ;
- Le joueur était sous convention de formation ;
- S'est blessé de nouveau à l'entraînement avant son retour à la compétition ;
- Le joueur s'est fait opérer des ligaments croisés. Il est à ce jour toujours convalescent et n'a pas encore joué.

Les réponses ont été recueillies par mail les 11 et 12 juin 2024 inclus.

- Concernant la proposition d'annulation de la licence 2023/2024 et à l'attribution du statut de non-muté pour la saison 2024/2025 :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Validation du Bureau Fédéral, à la majorité des membres ayant répondu à la consultation (Christian AUGER n'a pas pris part au vote).

Cas n° 2 : une joueuse a été qualifiée le 5 juillet 2023 au club de Aulnoye AS (LF2)

- Licence validée par le Comité le 05 juillet 2023 ;
- Le club n'a pas sollicité de Joker médical
- Type de pratique = Joueur « *jouer en compétition 5x5 / 3x3 / Mini Basket* » à = *aptitude médicale datée du 06 juillet 2023*
- En décembre 2023, la joueuse enceinte a accouché puis, congés de naissance et de maternité ;
- Le club confirme que la joueuse n'a participé à aucune rencontre en pré-saison ou en championnat.

Les réponses ont été recueillies par mail les 11 et 12 juin 2024 inclus.

- Concernant la proposition d'annulation de la licence 2023/2024 et à l'attribution du statut de non-mutée pour la saison 2024/2025 :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<p>Validation du Bureau Fédéral, à la majorité des membres ayant répondu à la consultation (Paul MERLIOT n'a pas pris part au vote).</p>
